

14 octobre
77

12,000 personnes manifestent sous la bannière de la CSN



Le bill 53: sorti des tiroirs de Duplessis

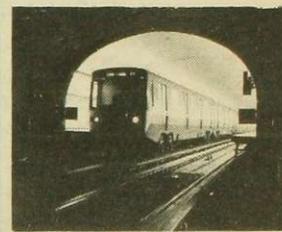
Des
agences
de sécurité
deviennent
des agences
de scabs



La
CSN
fait
des
gains
dans
la
construction

La CMT en congrès

La CTCUM est méprisante



L'assurance-auto: pas tout à fait ce que l'on voulait

Avec son budget de relance:

“Ottawa continue la supercherie”

Le ministre Chrétien a annoncé, au grand soulagement de plusieurs, la fin des contrôles sur les salaires. Cependant, les contrôles qui devaient se terminer en octobre 1978 seront maintenus pour une durée d'un an pour tous ceux dont la date d'échéance de la convention survient avant le 14 avril. Bref, pour plusieurs travailleurs, les contrôles seront maintenus pour une durée supplémentaire d'un an.

Du même souffle, le ministre Chrétien a annoncé une réduction des augmentations salariales acceptables par la Commission puisque tout en augmentant le facteur de protection contre l'inflation à 6 pour cent il retire l'augmentation de 2 pour cent prévu pour tenir compte du taux d'enrichissement. Ceci veut dire que l'ensemble des travailleurs assujettis à la loi au cours de la troisième année des mesures Trudeau n'auront droit qu'à une augmentation de 6 pour cent pour compenser la hausse du coût de la vie et seront privés d'une augmentation réelle de salaire.

Pour contrebalancer les effets considérables des mesures Trudeau sur les salaires qui ont eu pour conséquence de comprimer l'ensemble des augmentations salariales de plus de 3 millions de travailleurs canadiens (coupure moyenne de l'ordre de \$800 à \$900 sur une base annuelle), M. Jean Chrétien annonce une injection de 950 millions de dollars dans l'économie au cours des douze prochains mois.

Cette injection se fera principalement par l'intermédiaire d'une exemption fiscale de \$100 pour les contribuables à petits et moyens revenus. On peut se demander en quoi cette mesure qui représente le dérisoire montant de \$1.92 par semaine pourra stimuler l'économie alors que le seul taux de chan-

ge, qui est actuellement déprécié, aura pour effet d'augmenter le coût de la vie principalement dans l'alimentation.

Le ministre a aussi dévoilé qu'il entendait verser 150 millions de dollars pour des programmes de création d'emploi et 100 millions de dollars en assistance sociale aux compagnies qui présumément créeront de l'emploi.

Ces trois mesures ne correspondent même pas aux exemptions fiscales données aux compagnies en mars dernier alors que 1.4 milliard de dollars leur était consacré. On sait que depuis ce temps, même avec cette mesure, le chômage a continué d'augmenter.

Nous sommes loin d'une économie style USA. Actuellement, les prévisions économiques dans ce pays pour l'année 1978 indiquent un taux d'inflation de l'ordre de 6 à 6½ pour-cent, un taux d'augmentation du PNB de 4 à 4.5 pour-cent, et malgré tout, un taux de chômage élevé de 6.5 pour-cent à la fin de 1978. Il faut souligner que nous ne sommes pas dans une situation aussi enviable.

Au Canada, la hausse des prix depuis le début de 1977 est de 10.2 pour-cent au taux annuel dont 18.1 pour-cent au seul chapitre de l'alimentation. On peut s'attendre que la dévaluation récente du dollar canadien accentuera au cours des prochains mois la hausse du coût de la vie.

Selon nous, le chômage au Canada est non seulement conjonctuel mais aussi structurel. Les problèmes connus dans les pâtes et papiers, dans le tex-

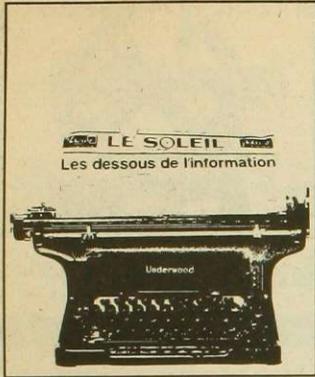
tile-vêtement-chaussure et dans les chantiers navals au Québec sont éloquentes à cet égard. Ils sont dus à une mauvaise conjoncture économique et à une structure industrielle déficiente.

Non seulement le gouvernement sous-estime le taux d'inflation de 1977 mais il se méprend sur le type de chômage que connaît le Canada et donc sur les solutions à apporter à ce chômage.

Pour les cinq prochaines années, le gouvernement devrait élaborer des programmes massifs de création d'emplois temporaires afin de ramener le taux de chômage à un niveau acceptable. Ces programmes de création d'emplois temporaires devraient être sélectifs et axés principalement sur l'enrichissement des infrastructures industrielles et régionales.

Ce programme doit être d'urgence accompagné de politiques sectorielles claires pour développer les secteurs créateurs d'emplois (chantier naval, papier et forêt, textile etc...). Le type de budget supplémentaire dévoilé par le ministre Chrétien n'est qu'une opération psychologique pour faire croire à la population que le gouvernement entend combattre le chômage. Cette préoccupation soudaine, alors qu'au Québec on connaît un taux de 10.6 pour-cent, ne vise qu'à faire croire qu'on s'occupe des chômeurs, des petits et moyens contribuables.

L'ensemble de ces mesures ne berneront pas les travailleurs et la population en général. Les statistiques du chômage cet hiver seront là pour témoigner de l'incompétence des élus à régler les problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés avec des politiques de bout de chemin.



Vous pouvez vous procurer la brochure "Ecris et tais-toi" au prix de \$3.00 en communiquant avec le service d'information de la CSN ou avec votre Conseil Centra. Cette brochure publiée par les journalistes du Soleil nous raconte les dessous de l'information.

Après Le Soleil,

La Presse et Montréal Matin sont paralysés

Le 6 octobre dernier, les 200 journalistes CSN du quotidien La Presse débrayaient pour protester contre la nomination d'un responsable à la section des sports et pour appuyer leurs revendications syndicales en vue du renou-

vellement de leur contrat de travail.

Cette grève amenait les autres unités syndicales de La Presse à débrayer. Les syndiqués du Montréal-Matin, propriété de Power, refusaient pour leur part de traverser les li-

gnes de piquetage et se solidarisaient avec le Front Commun CSN-FTQ des travailleurs de La Presse

Les syndicats CSN en grève sont les suivants: celui des employés de bureaux qui comprend 175 membres dont certains ne gagnent que \$93.00 net par semaine; les travailleurs de l'information de Montréal Matin (92 membres) dont les principales revendications sont la garantie des droits acquis, la sécurité d'emploi, le plancher d'effectif et des réajustements de salaires pour les employés les moins bien payés; les 30 distributeurs de Montréal-Matin pour qui les points de litige avec la partie patronale sont la juridiction territoriale, les cas des aides non syndiqués et le coût d'opération; les 208 membres du Syndicat des Travailleurs en information de La Presse qui réclament entre autres la semaine de quatre jours; les services techniques (33 membres) et les distributeurs de La Presse (175 membres).

Les grèves de La Presse et de Montréal-Matin, et à un moindre degré celle



du quotidien Le Soleil dont le propriétaire s'est fait financer par Power Corporation, relancent le débat sur le contrôle de l'information au Québec.

On assiste aussi à des mariages contre-nature: Le Devoir, dont le tirage a monté en flèche depuis le début de ces grèves, prend position, sous la plume de Claude Ryan, pour le droit à l'information et donc pour le droit des directions à faire ce qu'elles veulent et donc contre ces grèves.

Ces grèves d'ailleurs risquent d'être longues dans la mesure où la direction refuse de négocier avec des "grévistes illégaux" et essaie d'ébranler le Front Commun CSN-FTQ, Montréal Matin, La Presse.



Dans l'hôtellerie

Les travailleurs les plus exploités au Québec s'organisent

Il y a actuellement au Québec six (6) syndicats CSN dans l'hôtellerie. Les travailleurs et les travailleuses de ces six (6) grands hôtels ont décidé de joindre les rangs de la CSN, centrale qui ne fait pas semblant de défendre les travailleurs. Ces travailleurs étaient soit inorganisés ou bien "pognés" avec l'Union internationale des employés d'hôtel, motel et restaurant (local 31) dont le président, Edward T. Hanley, jouit d'un traitement annuel de \$138,552.00!

Pour ces travailleurs dont les conditions de travail sont des plus pénibles, la répression provient de tous les côtés:

- d'abord de l'employeur: au Méridien, par exemple, l'employeur dans le but de briser le syndicat, retient des augmentations salariales qui sont dues depuis mai dernier, congédie, suspend, menace de toutes les représailles les employés dont plusieurs sont émigrés. Au Howard Johnson, c'est à peu près la même situation.
- ensuite de l'appareil judiciaire: au Hilton de Québec, le syndicat CSN attend depuis plusieurs mois que le juge rende sa décision sur la dissolution du Local 31. A l'Auberge des Gou-

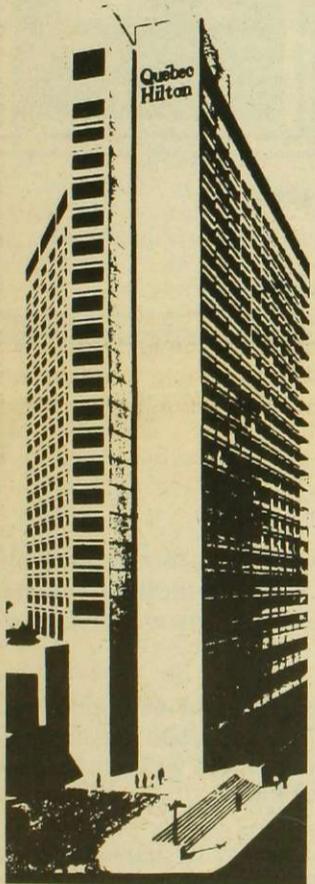
verneurs du centre-ville de Québec, le syndicat attend également depuis plusieurs mois d'être entendu en appel sur l'accréditation.

- et enfin de l'Union internationale: inutile de dire que le "31" met tous ses moyens financiers et autres (!) pour dissuader les syndiqués de passer à la CSN, et cela avec l'appui entier des employeurs.

Malgré tout cela les travailleurs et travailleuses de l'hôtellerie du Québec résistent vaillamment à toute cette répression et ont l'intention d'aller jusqu'au bout.

Le combat de ces travailleurs est d'une importance primordiale pour tous les autres travailleurs de l'hôtellerie: ils sont 20,000 à avoir les yeux braqués sur nos six (6) syndicats CSN, 20,000 travailleurs surexploités, soumis à l'arbitraire total des patrons et des unions américaines qui s'emparent des cotisations mais qui laissent les travailleurs aux prises avec leurs problèmes.

Le milliard de dollars que rapporte annuellement le tourisme au Québec ne doit plus se faire sur le dos des travailleurs de l'hôtellerie.



La violence patronale

Maria Chavez, une gréviste d'origine portugaise de la Commonwealth Plywood, a goûté à la médecine de la police de Ste-Thérèse qui l'a projetée sur la chaussée en l'empoignant par les cheveux et en lui criant: "retourne dans ton pays, christ d'émigrée!" C'est ainsi que la police permet aux scabs et aux agents de sécurité de faire la loi alors que les syndiqués sont en grève pour faire reconnaître leur syndicat et protéger leur emploi.

Des fournisseurs de scabs

Les 60 employés du Mont Youville à Québec, qui ont débrayé le 13 octobre parce que la direction avait suspendu cinq de leurs compagnons dans le but de faire des transferts injustifiés, ont droit à un nouveau traitement de faveur de la part des agences de sécurité. Les agences Métropolitaine, Alliance et Philipps fournissent de 15 à 20 agents à cette institution, agents qui agissent comme scabs à l'intérieur en surveillant les adolescents en rééducation. Le Ministère des Affaires Sociales, semble ne pas faire de cas de cette utilisation de nos taxes. Comme quoi, ce gouvernement n'est pas à une contradiction près!

Le mépris de la CTCUM ne durera qu'un temps

Les négociations des 1,200 employés de garage et d'entretien de la CTCUM sont au point mort depuis quelques jours et, à moins de changement dans l'attitude patronale, on risque de connaître un nouvel affrontement entre les employés et la CTCUM.

DES RECULS IMPORTANTS

La partie patronale veut en effet rendre le temps supplémentaire obligatoire alors que dans l'ancienne convention les employés étaient libres d'en effectuer. Alors que dans l'ancienne convention, les employés n'étaient pas obligés de fournir un certificat médical en cas de congés-maladie, la partie patronale veut revenir en arrière en exigeant un certificat médical et, beaucoup plus, elle veut créer une sorte de police qui vérifierait si les syndiqués sont réellement malades! — on se croirait encore à la petite école!

Si les employés bénéficiaient autrefois d'une garantie de 8 heures de travail par jour au taux régulier de salaire, ils risquent de perdre cette garantie de salaire puisque la CTCUM veut se réserver le droit de pouvoir diminuer les heures de travail.

Selon la CTCUM, ces trois points, qui constituent des reculs par rapport à l'ancienne convention, sont non-négociables et sont une condition de règlement.

Au niveau salarial, la Commission de Transport de Montréal offre 6% d'augmentation salariale avec un boni de vie chère non-intégré au salaire qui ne s'appliquerait que si les hausses du coût de la vie dépassent 8%. Bref, si la hausse du coût de la vie atteint 8% (et tout le monde le prévoit), les employés se retrouveraient plus pauvres de 2%. Les syndiqués demandent donc 6% d'augmentation garantie par une véritable formule d'indexation intégrée à l'échelle et calculée selon la hausse du coût de la vie à tous les trois mois.

LA SECURITE-SANTE: PAS IMPORTANT POUR LES PATRONS

Alors que le taux de fréquence des

accidents de travail des employés de la CTCUM est quatre fois supérieur au taux moyen au Québec, la direction refuse toujours de négocier sur la clause de sécurité-santé. Cette clause qui ne coûterait pas un sou à la Commission de Transport ne semble pas importante pour les patrons.

LE MEPRIS DE LA PUBLICITE PATRONALE

A grande page de journaux, la CTCUM provoque les syndiqués avec de la publicité mensongère. Les annonces de la Commission indiquent qu'un mécanicien coûterait \$19,589.99 et qu'un gars de métier, avec l'offre de la CTCUM, coûterait \$15,733.77.

Ces annonces laissent croire qu'un "nettoyeur ou manoeuvre" gagnerait les montants indiqués dans les annonces de la CTCUM. Or, rien n'est plus faux.

La CTCUM inclue dans son coût aussi bien les contributions au Régime des Rentes du Québec que les contributions à la Commission d'Assurance-chômage, etc... Elle semble oublier que le travailleur, "torcheur de planchers", pour employer l'expression que laisse entendre la CTCUM, paye lui aussi des contributions à ces régimes. Peut-être que la CTCUM veut indiquer par là qu'elle n'est pas d'accord pour payer ces cotisations, mais elle s'y prend bien mal!

LES VRAIS OFFRES

Ce que le gars ou la fille de la CTCUM aura dans son porte-monnaie est tout différent que ce que laisse croire la publicité de la CTCUM. Un mécanicien touchera une augmentation de \$14.00 par semaine pour porter son salaire à \$11,313.00 net par année. Le manoeuvre (concierge) aura une augmentation de \$11.00 par semaine ce qui portera son revenu net à \$8,900 par année.

Comme on peut le constater, on est loin des dires de la CTCUM.

Les travailleurs ont acquis le droit de grève le 16 octobre et ils auront au cours du mois de novembre à se prononcer sur l'opportunité de déclencher une grève si nécessaire.

L'assurance-auto

"Les pauvres paieront pour les privilégiés"

Dans son mémoire à la Commission Parlementaire sur l'Assurance-automobile, la CSN se réjouit tout d'abord que le gouvernement ait agi si rapidement, d'autant plus que de 24 à 30% de nos primes ont été gaspillées depuis 1946, ce qui représente plus d'un milliard de dollars qui sont allés arbitrairement dans les poches de profiteurs.

La CSN souligne cependant que le projet de loi ne va pas au bout de la réforme attendue, telle qu'annoncée par le programme électoral du PQ. On y rappelle que c'est suite à la campagne de la CSN qu'on a institué le comité Gauvin qui devait confirmer nos avancés.

INDEMNISATION ET FINANCEMENT DISCRIMINATOIRES

D'une part, le financement est uniforme pour tous: lors de l'acquisition des plaques et par une prime versée par chacun des conducteurs. D'autre part, la victime d'un accident pourrait recevoir \$80 par semaine jusqu'à un maximum de \$120 selon le nombre de dépendants ou jusqu'à 90% d'un revenu brut de \$18,000 sans tenir compte des autres formes de revenus ne provenant pas d'un emploi.

Ainsi, tout en payant la même chose qu'un médecin par exemple, le chômeur recevra en cas d'invalidité beaucoup moins que ce dernier.

Pour la CSN, à un régime de base financé par des taux uniques doivent correspondre des indemnités égales selon les besoins des personnes. Cela empêcherait par exemple qu'un travailleur ayant passé 20 ans dans une usine reçoive moins, en cas d'invalidité, qu'un étudiant de 20 ans du post-secondaire chez qui on tiendrait compte, selon la loi, "du revenu que cette personne aurait pu tirer à la fin de ses études". Ceux qui désireraient des indemnités supplémentaires devraient participer en vertu d'un régime supplémentaire et facultatif.

LE FINANCEMENT

Selon nous, le financement devrait provenir de quatre sources: une prime lors du renouvellement des plaques, payable par versements, variant selon le type de véhicule, son utilisation, etc.; une prime pour tout conducteur; une taxe sur l'essence car il est normal que ceux qui utilisent la route souvent et deviennent par conséquent un risque accru d'accidents contribuent plus; l'intérêt sur le placement des primes et revenus de la Régie.

Ainsi au Manitoba, en 1976, les revenus se partagent comme suit:

primes des véhicules	77.0%
primes des conducteurs	11.3%
taxe sur l'essence	6.9%
intérêt sur placements	4.8%

La CSN aurait préféré aussi que le gouvernement commence par un régime semblable à celui du Manitoba (no fault corporel et matériel) qui a fait ses preuves depuis 1971 tout en améliorant certains aspects.

La CSN se demande comment les consommateurs qui s'apprentent à consacrer environ 40% de leurs primes au corporel pourront s'assurer adéquatement pour les autres risques de la conduite automobile. D'autant plus, qu'en laissant cette partie du marché à l'entreprise privée, on force le consommateur à s'assurer via ces entreprises.

Comme en 1970, comme en 1974 devant une commission parlementaire, la CSN préconise un régime complet d'assurance-auto sans égard à la faute.



Le 28 septembre dernier, quelque 5,000 personnes ont répondu à l'appel de trois centrales syndicales pour manifester dans les rues de Québec, Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières. A ce dernier endroit, les syndiqués ont occupé la



station de radio pendant quelques heures, chassant les scabs et les agents de sécurité. C'est finalement l'escouade anti-émeute qui a délogé les occupants.

Victoire syndicale à N.-D. du Rosaire

Après trois semaines de lock-out, les syndiqués du Foyer Notre-Dame du Rosaire ont remporté une victoire syndicale importante. Des revendications fondamentales pour les travailleurs de ce foyer et pour les vieillards qui y sont hébergés ont été arrachées, comme un poste à l'entretien ménager, pour un minimum d'hy-

giène et l'expertise d'un comité d'experts du ministère des Affaires sociales qui fera des recommandations qui seront exécutoires pour l'administration quant à l'équipement de l'infirmier. En plus des autres demandes syndicales, l'employeur devra payer 50% de toutes les heures perdues au cours du lock-out.

Les travailleurs de Dumont Transport ne veulent plus se faire rouler

En lock-out depuis le 29 décembre 1976, les 25 chauffeurs et mécaniciens de Dumont Transport de Rivière-du-Loup ont demandé au gouvernement de retirer les permis de transport de cette compagnie s'il veut faire preuve de son "préjugé favorable".

Suite au rejet d'une première offre patronale faite devant un conciliateur demandé par le patron dès le lendemain de la première séance de négociation, Dumont Transport qui se spécialise dans la vente et le transport de matériaux de construction déclençait le lock-out.

Après avoir fait une seconde offre inférieure à la première et avoir obtenu une injonction, Dumont Transport a recours à des sous-contractants qui agissent alors comme des scabs. Puis, l'ex-député libéral, Me Jean Bienvenue, condamne les grévistes pour outrage au tribunal et les oblige à déboursier \$3,050 ou à être saisis (on ne menace plus d'emprisonner les travailleurs depuis qu'on a appris qu'ils préfèrent aller en prison).

L'entreprise qui est propriété du multi-millionnaire Maurice Soucy refuse toujours, après 10 mois de lock-out, de négocier.

Le bill 53: un projet naïf, angélique et autocratique

Déposé devant l'Assemblée Nationale le 26 juillet dernier, le projet de loi 53, la "nouvelle loi de la Fonction Publique", n'est rien d'autre qu'un projet naïf, angélique et autocratique.

Il faut tout d'abord souligner qu'à la manière du gouvernement Bourassa on a déposé ce projet au cours de l'été afin de le passer sans qu'il n'y ait trop de débats. Le Ministre De Belleval y propose une réforme en profondeur des mécanismes régissant les relations de travail de 60,000 fonctionnaires afin, prétend-il, d'éliminer l'arbitraire et le favoritisme dans l'accès et la promotion aux emplois de la Fonction Publique. L'intention est sans doute bonne et on peut s'en réjouir, mais le projet de loi semble poursuivre d'autres buts. Les pouvoirs du ministre y sont considérablement élargis.

La main-mise de l'appareil politique sur la Fonction Publique

La loi de la Fonction Publique constitue, avec la convention collective, le cadre légal et réglementaire qui détermine le statut de fonctionnaire, le plan de carrière (promotion, avancement, perfectionnement, etc.) et les conditions de travail.

Contrairement à la pratique des pays occidentaux, le ministre rapatrié politiquement la quasi-totalité des pou-

voirs jusqu'ici dévolus à un organisme administratif "neutre", la Commission de la Fonction Publique, éliminant ainsi de sérieuses garanties d'impartialité.

Le projet de loi introduit aussi une nouvelle règle, obscure et définie nulle part, qu'on appelle "règle de mérite". Bref, ce sera la règle de l'arbitraire patronal. Ce sera cette règle qui devient le critère d'avancement, de promotion, de notation, de mutation, de rétrogradation, de suspension. Celui qui jugerait du mérite le patron! Bref, la règle du mérite, c'est exactement le plan-boni pour les travailleurs du secteur public.

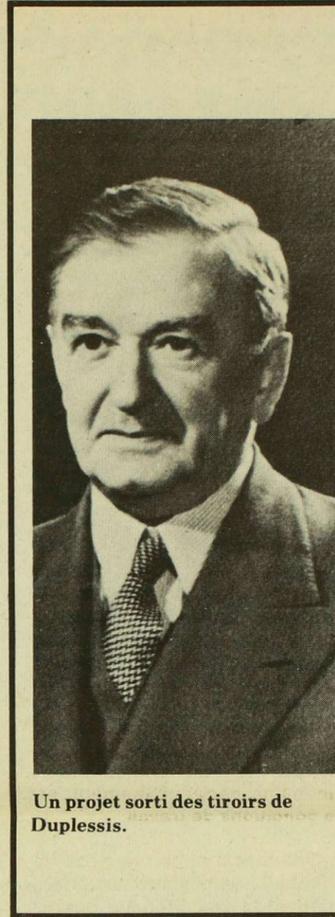
Parce que le projet de loi va puiser ses solutions au problème du favoritisme et de l'arbitraire aux mêmes sources que la loi de la Fonction Publique passée sous le gouvernement Lesage en 1965, nous pensons que son adoption, pas plus que celle de 1965, n'est susceptible de régler le problème en permanence.

Parce que, contrairement aux préjugés anti-syndicaux qui sous-tendent le projet élaboré par le ministre, le développement de la syndicalisation et l'élargissement des enjeux de la négociation collective constituent les meilleures garanties d'élimination de l'arbitraire et du favoritisme, nous nous opposons à l'adoption de ce pro-

jet et demandons qu'il soit amendé dans le sens des libertés syndicales.

En particulier, la CSN demande que la loi de la Fonction Publique ne contienne aucune restriction au droit d'association des salariés de l'Etat, sauf celles prévues par le Code du Travail; que la loi de la Fonction Publique ne contienne aucune disposition qui puisse limiter ou faire obstacle à la libre négociation de toutes les conditions de travail (particulièrement en ce qui concerne les droits de gérance du ministre qui devraient être limités par les conventions collectives, les pouvoirs de la Commission de la Fonction Publique en ce qui concerne l'arbitrage qui devrait être défini par la convention, et les pouvoirs de l'Office de Recrutement qui eux aussi devraient s'arrêter à la limite des conventions).

Par ailleurs, puisqu'on veut rendre la Fonction Publique transparente, l'obligation faite aux salariés de prêter serment de loyauté devrait être abolie et on devrait permettre aux fonctionnaires d'exercer pleinement leurs droits de citoyens pendant les campagnes électorales. De plus, les résultats des recherches et des travaux faits par les salariés de l'Etat devraient être accessibles aux différentes associations populaires dans les domaines qui les concernent.



Un projet sorti des tiroirs de Duplessis.

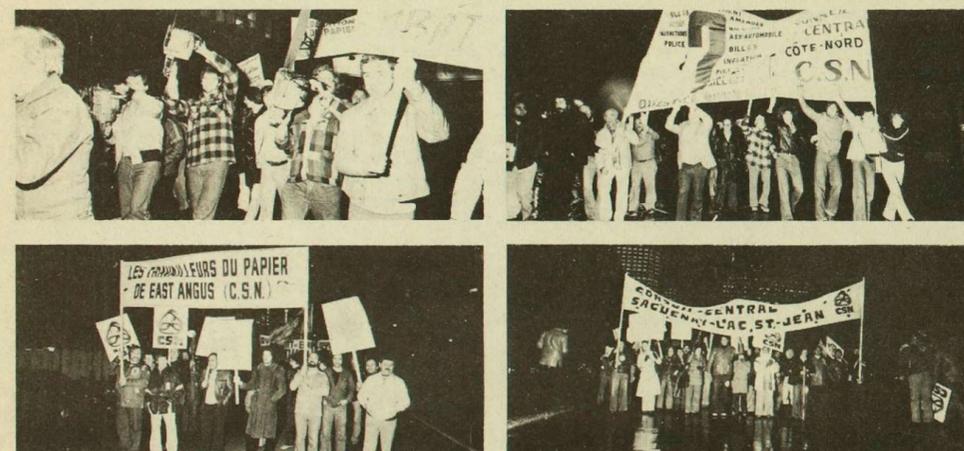
Lazure poursuit 32 travailleurs

Trente-deux travailleurs de CLSC ont été accusés d'avoir empêché, le 15 mai dernier, les employés du ministère des Affaires sociales de travailler, d'avoir interrompu l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien du gouvernement du Québec.

Depuis janvier dernier, le secteur CLSC se bat pour faire reconnaître ses ententes locales, ce que tous les autres travailleurs du secteur public ont obtenu. Au CLSC Mille-Iles, les travailleurs sont sortis en grève le 3 janvier dernier pour faire respecter ces ententes. Appuyés par les autres travailleurs de CLSC, les 12 travailleurs de Mille-Iles étaient allés négocier directement avec le ministre. La police devait les évacuer 18 heures après leur arrivée.

Le conflit origine de l'entêtement du directeur local du CLSC Mille-Iles qui n'est, tout compte fait, que la marionnette du ministère des Affaires sociales. Le ministre a tous les pouvoirs pour régler le conflit mais refuse d'intervenir. C'est cependant sous ordre de son ministère que les CLSC refusent de reconnaître les ententes locales.

Alors qu'il en coûterait \$24,000 pour reconnaître les droits acquis dans tous les CLSC, la seule protection de la résidence privée du directeur général du CLSC Mille-Iles par deux agents "Garda" a coûté jusqu'ici près de \$48,000 de nos taxes.

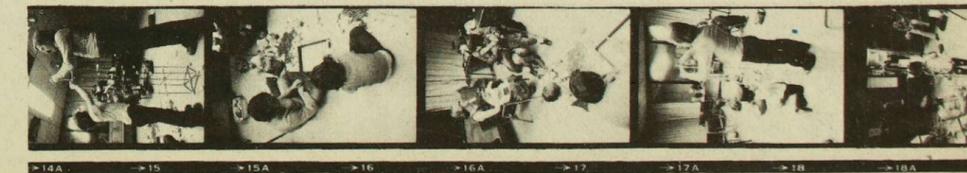


14 octobre



Plus de 12,000 personnes, dont les représentants de chacune des régions du Québec, ont manifesté vendredi soir le 14 octobre à Montréal, pour dénoncer les mesures anti-inflation du gouvernement fédéral qui n'accordent que 4% d'augmentation cette année pour couvrir la hausse du coût de la vie alors qu'il est généralement admis que celle-ci sera d'au moins 8%. Tout au cours de la journée, des centaines de syndiqués étaient allés piqueter avec les grévistes de La Presse, Montréal-Matin et du Centre Educatif et Culturel, trois entreprises propriétés de Power Corporation. En début d'après-midi, à Québec, près de 400 syndiqués de la Fédération des Travailleurs des Pâtes et Papiers avaient manifesté devant le Parlement pour clôturer à leur façon une séance

de la Commission Parlementaire portant sur l'avenir de l'industrie dans laquelle ils travaillent. Ces travailleurs armés de leur scie à chaîne se sont ensuite joints aux manifestants à Montréal. Plus tôt dans la journée, les trois centrales québécoises CEQ-CSN-FTQ avaient adopté la plate-forme commune réclamant le retrait de la loi Trudeau et l'instauration de mesures de justice. Cette année, la CSN fut la seule centrale syndicale du Canada à inviter ses membres à manifester dans la rue leur opposition aux mesures Trudeau... Le défi a été relevé et le résultat démontre que la CSN est une centrale militante et combative.



On avait aussi organisé, à l'occasion du 14 octobre, une garderie au 1001 St-Denis. Cette initiative permettait ainsi aux travailleurs et travailleuses de participer à part égale à la manifestation organisée par le mouvement.

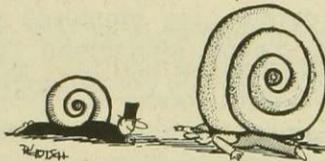
Grève des cols blancs de Verdun

Les cols blancs de Verdun sont en grève depuis le 18 octobre. A chaque négociation le syndicat doit se battre pour conserver les droits acquis au cours des négociations. Le directeur du personnel a rendu les négociations impossibles. Il est à noter que le directeur a demandé la conciliation et ce sans avoir répondu aux demandes syndicales dans le but d'éviter que le syndicat se serve des élections municipales pour négocier. Lors de la 3^{ème} rencontre en conciliation la ville a refusé de négocier étant donné que le syndicat était en conciliation. Donc le syndicat a recommandé la grève. La seule chose que les cols blancs recherchent c'est d'être traités comme les autres employés de la ville qui ont eu 10.7 et 10.6% d'augmentation alors que l'offre aux cols blancs est de 9%.

La CLI coupe plus de 3% aux travailleurs de la CIL

La Commission de lutte à l'inflation (CLI) a coupé plus de 3% aux travailleurs de la CIL de McMasterville. Les travailleurs perdront ainsi plus de \$400 par année. Ils sont actuellement en négociation pour le renouvellement de leur convention et font à nouveau face à la loi Trudeau.

La loi Trudeau



(tiré d'une brochure de la Confédération Romane du Travail)

A Louis-Hippolyte Lafontaine, le feu vient accélérer la réforme Forget

Mardi, le 20 septembre 1977, un incendie a rasé 1 pavillon complet à L.H. LAFONTAINE. C'est-à-dire, 24 unités comprenant 900 patients et 500 employés. Pour les patients et les travailleurs de L.H. LAFONTAINE, la situation est grave. Cependant, tous les hôpitaux sont impliqués par les effets de ce feu.

ACCELERER LES COUPURES DE LITS

En relogant de façon permanente 400 patients de L.H. LAFONTAINE dans d'autres hôpitaux généraux, le PQ coupe 400 lits psychiatriques. Le jeu du gouvernement est clair: il déclassifie les patients "psychiatriques" en patients "chroniques" pour, d'ici 1981, loger 2,400 patients chroniques dans les hôpitaux généraux. Avec le feu, il en profite pour réaliser plus rapidement son projet. Une enquête faite par la F.A.S.-C.S.N. indique que 17,356 usagers sont inscrits sur les listes d'attente dans les hôpitaux généraux.

En agissant de cette façon, le PQ s'attaque directement au droit à la santé.

LE GOUVERNEMENT VEUT FAIRE PAYER AUX TRAVAILLEURS SA NEGLIGENCE

Le gouvernement veut faire payer cet incendie par les travailleurs et l'ensemble de la population. Mais cet incendie a été causé par la négligence du gouvernement et de l'administration locale qui connaissaient très bien les conditions insécuritai-

res de l'hôpital: pas de gicleur, pas de détecteur de fumée et la pression d'eau en cas de feu est insuffisante. Quand on sait que c'était le 149^{ème} incendie depuis octobre 1976!

LES TRAVAILLEURS ONT DECIDE DE SE BATTRE

Les travailleurs de L.H. LAFONTAINE ont pris les décisions suivantes:

- 1-exiger la reconstruction de 400 lits;
- 2- aucune mise à pied;
- 3-relocaliser dans des postes fixes le personnel en respectant les classifications, le quart de travail et le statut;
- 4- arrêter le transfert des patients.

La bataille est déclenchée. C'est le sens du premier débrayage qui a eu lieu jeudi le 13 octobre dernier. Nous nous battons pour le **droit à la santé** et le **droit au travail**.

DANS LES SERVICES COMME DANS LES USINES

Dans les usines, les ouvriers sont durement touchés par la crise: loi Trudeau, mises à pied, répression, etc. Dans les affaires sociales, les mesures de crise passent par la Réforme Forget-Lazure. Tous nous devons lutter contre ces mesures qui sont engendrées par la crise du capitalisme. UNISSONS NOS FORCES CONTRE LA DETERIORATION DES SOINS A LA POPULATION, POUR LE DROIT A LA SANTE CONTRE TOUTES FORMES DE MISES A PIED DIRECTES OU INDIRECTES, POUR LE DROIT AU TRAVAIL.

"14 mois dehors pour la reconnaissance syndicale"

En grève depuis le 26 août 1976, les 25 travailleurs du Centre Educatif et Culturel (CEC) qui affrontent La Presse-Power Corporation et Hachette International ont reçu dernièrement "des offres globales et finales" ridicules.

Les patrons se réservent le droit de congédier quand ils le veulent, de donner des sous-contrats, de rétrograder, etc. Le maximum des échelles salariales patronales correspond au minimum des demandes syndicales, maximum qui n'est d'ailleurs réservé qu'aux scabs alors que les grévistes se retrouvent avec des augmentations minimales.

LES POLITICIENS

En février dernier, les grévistes faisaient parvenir au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, le dossier sur la mainmise de l'édition de manuels scolaires par Hachette et La Presse. Des organismes comme la CEQ, la CSN, la FNEQ et l'Alliance des Professeurs de Montréal y demandaient la nationalisation de l'édition scolaire au Québec. Le ministre n'a même pas envoyé d'accusé de réception.

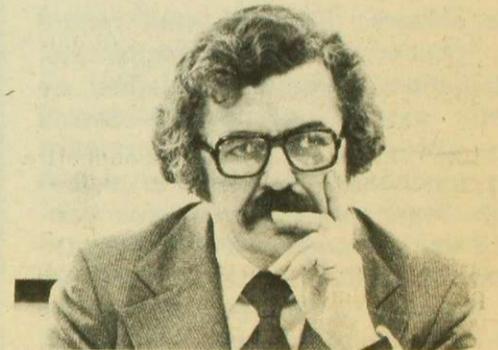
Pendant ce temps, le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, achetait pour \$28,271.91 du livre "Français International" produit par des scabs. Le chef de cabinet du ministre de l'Éducation répondait aux grévistes "qu'il ne pouvait intervenir directement dans les conflits". Il faut rappeler que les commissions scolaires sont les plus gros clients du CEC. Après s'être fait renvoyer la balle du ministère de l'Éducation au ministère du Travail et vice-versa, les grévistes en ont pris leur parti. D'autant plus que toute demande de boy-

cottage du CEC par le gouvernement semble impossible. Le ministre du Travail lui-même, M. Johnson, n'a-t-il pas déclaré, le 15 août dernier, que "le boycottage de CJMS par le gouvernement constituait un dangereux précédent"!

LE BOYCOTTAGE

Les grévistes ont appris de sources sûres que le boycottage a eu des effets importants. Le chiffre d'affaires du CEC s'est maintenu malgré la mise en marché de la méthode "Lado English series" qui devait hausser substantiellement le chiffre d'affaires.

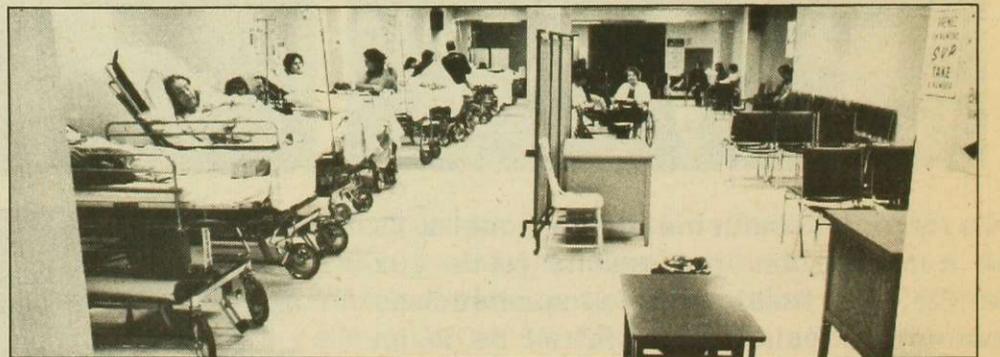
Les grévistes préparent d'ailleurs un boycottage intensif pro-



Le ministre Couture a acheté pour plus de \$28,000 de livres scabs.

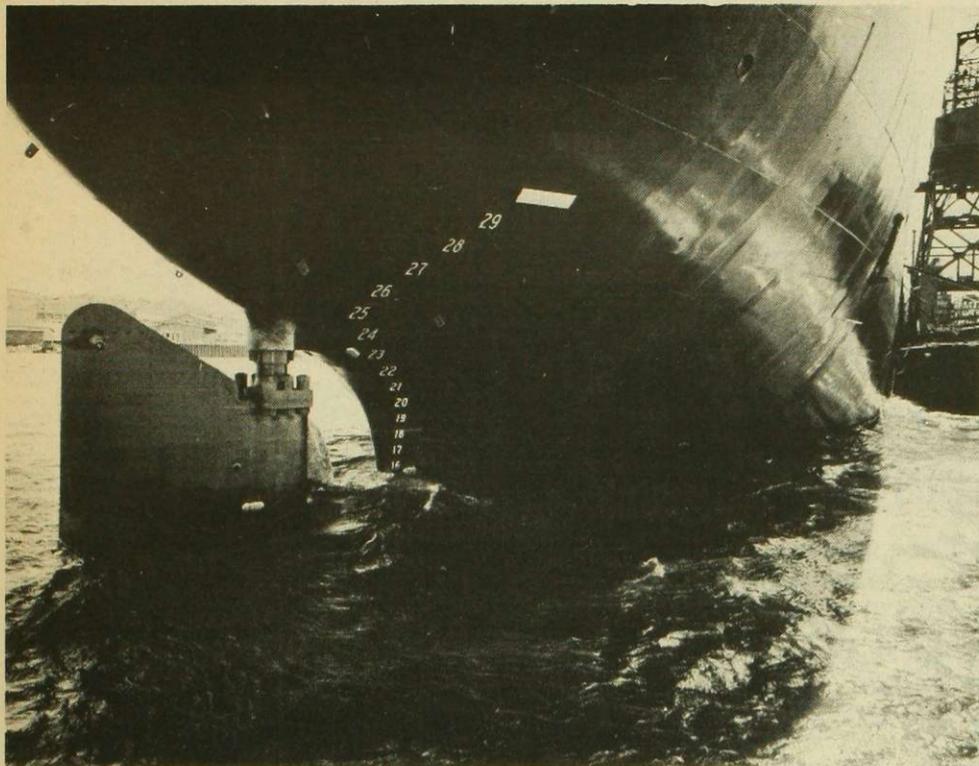
vincial des librairies Garneau. Rappelons qu'après le blocage des éditions La Presse, le 8 juin dernier, les congédiés avaient tous été réintégrés dans l'unité de négociation, que la CEC avait changé d'avocat patronal, avait nommé un nouveau président du Conseil d'administration du CEC et avait finalement établi, pour la première fois, un calendrier de négociations.

C'est d'ailleurs suite à l'annonce du blocage de La Presse pour le 14 octobre (avant que les syndiqués de La Presse ne déclenchent la grève) que la CEC avait décidé de refaire de nouvelles offres.



Les travailleurs de l'urgence du Centre Hospitalier de Verdun ont tenu une journée d'étude dernièrement pour protester contre le débordement du service d'urgence, comme en fait foi cette photo prise le 14 octobre dernier. L'urgence de cet hôpital, capable d'assurer les soins à 14 patients, comptait alors plus de 30 patients dont certains étaient "parkés" dans les corridors. La direction a finalement donné raison aux travailleurs. Ces débordements sont fréquents depuis la mise en place de la contre-réforme Forget-Lazure.

L'industrie navale est en train de couler!



Si les gouvernements fédéral et provincial continuent leur politique de bout de chandelle et de programmes temporaires pour venir en aide à l'industrie des chantiers navals, le taux de chômage qui est actuellement de 10.6% au Québec risque de connaître de nouvelles hausses catastrophiques.

Ainsi, Marine Industrie de Sorel emploie seulement 70% de l'effectif régulier nécessaire pour un fonctionnement à pleine capacité alors que ce taux est de 60% aux chantiers Davie à Lauzon. On n'a qu'à lire le tableau suivant pour comprendre combien les travailleurs de cette industrie sont dans l'insécurité d'emploi permanente.

PERSPECTIVE D'EMPLOI

Emploi dans les principaux chantiers navals du Québec

	Possibilité réelle	Oct. 1977	Janv. 1978	Avril 1978
Marine Industries	3,000	2,200	2,000	2,000
Davie Shipbuilding	3,000	1,800	900	350
Canadian Vickers	500	500	350	500

Source: Branche des chantiers maritimes, Fédération de la Métallurgie et des produits chimiques (CSN).

Le fédéral fait la sourde oreille

Au cours du mois de juin dernier, le vice-président de la CSN, André L'Heureux, faisait parvenir deux télégrammes au ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors, M. Jean Chrétien. Celui-ci n'a même pas daigné faire parvenir un accusé de réception à ces deux télégrammes qui lui demandaient une rencontre afin de connaître les politiques du gouvernement en ce domaine.

Ce mépris s'est aussi incarné dans les politiques de laisser-faire du gouvernement fédéral. Ainsi, le gouvernement fédéral refusait d'intervenir dans le transport maritime canadien qui continue d'être assumé par des sociétés opérant des navires battant pavillon de complaisance.

Les voies de solution préconisées par la CSN

En plus de solutions à long terme comme la création d'une marine marchande canadienne ou la conclusion d'accords internationaux visant à normaliser la concurrence entre les différents pavillons, la CSN propose des mesures à court et à moyen terme qui pourraient maintenir l'emploi dans ces secteurs.

Ainsi, on pourrait forcer l'adaptation de l'ensemble de la flotte canadienne aux exigences de l'environnement (ex: double coque pour les pétroliers) et mettre à la ferraille des navires qui ne correspondent plus aux normes d'hygiène et de sécurité, etc.

A moyen terme, la nouvelle politique énergétique du ministre Joron pourra aussi favoriser cette industrie si on mise sur l'extraction du gaz naturel de l'Arctique (construction de navires spécialisés dans le transport de gaz naturel).

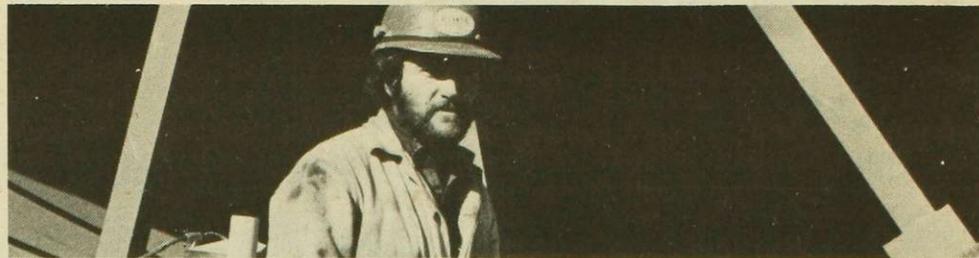
Depuis des années, les politiciens annoncent leurs projets de subventions devant les travailleurs des chantiers maritimes et d'aide à cette industrie. Mais dès que le chômage y fait rage, que les contrats se font rares, les ministres mettent la faute sur le marché mondial.

Depuis des années, la CSN réclame la mise en place de politiques pour ce secteur. Les gouvernements semblent incapables d'en élaborer. Les seules réponses que les travailleurs ont eu se résument à cette phrase méprisante du ministre Chrétien qui, pour refuser une rencontre avec la CSN sur ce sujet, nous déclarait qu'il ne fallait pas trop se plaindre puisque Lauzon venait de se voir accorder un contrat pour un bateau africain!

C'est ce même ministre qui annonçait à Lauzon, avec tout le cérémonial voulu, qu'il extensionnait un programme temporaire de subventions directes... programme qui, en un an, n'a encore pas coûté un sou au gouvernement.

La construction

Après 16 mois: enfin un décret!



Après 16 mois d'attente, les travailleurs de la construction ont enfin un décret qui leur permet de connaître leurs conditions de travail. De plus, le ministre du Travail a décidé de régir le placement dans la construction et de créer un comité d'étude qui aura pour but de revoir l'ensemble de la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction (loi 47).

Le décret: des gains de la CSN et des oublis du gouvernement

Le nouveau décret, suite aux recommandations de la CSN-construction, a été clarifié quant à la notion d'artisan. Autrefois considéré comme un employeur, celui-ci sera dorénavant considéré comme salarié à moins qu'il n'embauche des travailleurs.

L'article 2.01 qui reconnaissait le Conseil Provincial du Québec des Métiers de la Construction comme seul agent négociateur du prochain décret est désormais abrogé.

La CSN avait aussi demandé que les arpenteurs soient mentionnés au décret. A l'heure actuelle, l'OCQ les considère comme des manoeuvres spécialisées. Mais les entreprises multiplient les procédures judiciaires quant à l'application de cette décision. Le ministre là-dessus ne dit rien dans le décret.

Le ministre s'est par ailleurs rendu à notre demande d'inclure le droit acquis du 0.25 cents l'heure pour le travail fait dans des tunnels, disposition qui était disparue du décret.

Les clauses de transport et d'intempéries pour les électriciens ne figurent pas dans la version finale du décret, bien que cette clause avait été négociée par la FTQ et avait permis le retour au travail des électriciens. Le gouvernement a donc plié devant l'Association des Entrepreneurs en Construction en biffant cette clause.

En négociation, la juridiction des manoeuvres avait été agrandi en échange d'une augmentation de salaire inférieure. La CSN avait fait valoir en Commission parlementaire que cette entente sur la juridiction était contraire à la loi et devait

être abrogée. C'est ce que le ministre a fait. Cependant, nous avons aussi réclamé une réouverture de convention sur les salaires étant donné le marchandage qu'avait donné lieu l'agrandissement de juridiction. Le ministre là-dessus n'a pas bougé, ce qui fait des manoeuvres les grands perdants de la dernière négociation.

Ce décret, négocié par la FTQ-Construction, est l'un des pires de toute l'histoire du syndicalisme dans la construction. Il n'y a pas de clause d'ancienneté, aucune sécurité d'emploi, aucune sécurité physique. Il comporte aussi des hausses salariales inégales qui sont particulièrement injustes pour les moins bien nantis de cette industrie.

Le placement

Avec un roulement de main d'oeuvre qui va jusqu'à 40% chez les travailleurs non spécialisés, la construction, avec 6% de la main d'oeuvre québécoise, compte 26% des accidents mortels dans le monde du travail. Ce portrait peu reluisant se corrigera quelque peu avec le nouveau règlement sur le placement adopté par le gouvernement.

En vertu de ce règlement, les vrais travailleurs de la construction auront enfin la préférence de l'embauche. De plus, les travailleurs du bâtiment auront la priorité d'emploi régionale, revendication que la CSN met de l'avant depuis nombre d'années. Les éléments principaux de ce projet sont accueillis favorablement par les syndicats de la FNSBB.

Cependant, en ce qui concerne l'égalité d'accès à l'industrie pour les nouveaux et ceux de certaines catégories de même que pour la définition des régions, la CSN se montre en désaccord. De plus, le droit à un appel juste et efficace est quasi impossible. Pour nous, le problème de la sécurité d'emploi nécessite beaucoup d'autres mesures dont l'ancienneté.

Le ministre a aussi formé un comité pour reviser la loi 47 qui porte sur les relations de travail dans l'industrie de la construction. La CSN y formulera ses recommandations.

A Québec

Front commun CSN-CEQ-FTQ

A Québec, plus de 500 personnes ont participé, le 7 octobre dernier, à un souper de solidarité inter-centrale afin d'appuyer les travailleurs en conflit de la région (Société de Cartographie et Le Soleil (CSN), CJRD et comité paritaire de l'automobile (FTQ) et les professeurs affiliés à la CEQ de la Commission des Ecoles Catholiques de Québec). Ce souper était le premier pas en vue de jeter les bases d'un comité permanent inter-syndical d'appuis aux luttes.

La C.M.T. pose les jalons d'un syndicalisme mondial rénové

En adoptant les résolutions portant sur la rénovation du syndicalisme mondial, le Congrès de la Confédération Mondiale du Travail (CMT) a opté pour un changement de certaines de ses pratiques et de ses modes d'action, en vue d'une recherche de convergence dans les objectifs avec d'autres "internationales" syndicales qui pourrait, en fin de compte, mener à une restructuration du syndicalisme mondial dans un sens unitaire.

Pris entre les deux tendances Est-Ouest (ou si vous préférez l'impérialisme américain et le bloc communiste), la CMT a opté pour un syndicalisme de masse et de classe, un syndicalisme non-aligné mais qui travaille dans un sens unitaire tout particulièrement dans l'organisation effective de la solidarité.

Dans sa démarche, la CMT envisage l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes concrets de coopérations et d'actions communes avec les autres organisations mondiales. De plus, on mettra sur pied un Centre de contacts, d'échanges et de coopération en vue de créer des conditions favorables à cette restructuration.

NON au sabordement de la CMT

Les représentants de 84 pays et de 14 millions de travailleurs n'ont cependant pas adopté ces positions sans débats. La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) voulait, pour sa part, le sabordement pur et simple de la CMT pour la transformer en un club de réflexion et de dialogue devant faciliter un front commun syndical mondial. Cet amendement fut rejeté de même qu'un autre qui demandait de supprimer les fédérations internationales professionnelles affiliées à la CMT et de les engager à s'affilier au Secrétariat Professionnel International (SPI) non affilié à une or-

ganisation mondiale mais plutôt de tendance CISL auquel le CTC est affilié (le président de la CISL est Joe Morris).

Jean-Guy Morin, secrétaire de la CSN et délégué de la centrale au Congrès de la CMT s'est opposé à ces propositions de la CFDT pour les trois motifs suivants:

- 1) La CMT est la seule centrale mondiale qui partage notre orientation et qui permet la défense des intérêts des travailleurs du monde entier que ce soit dans les pays industrialisés ou dans le tiers-monde.
- 2) La CMT, à notre point de vue, a fait des progrès considérables dans les dernières années, notamment:
 - sur l'orientation; à ce congrès, il y a beaucoup plus de consensus qu'en 1973, moins de réticences, même s'il y en a encore,
 - sur des propositions plus concrètes notamment sur les multinationales et sur le processus unitaire. La lutte contre les multinationales doit être menée dans le monde entier même dans l'intérêt immédiat des travailleurs des pays industrialisés, tenant compte de la mobilité actuelle des capitaux, de l'équipement, des techniques, etc.
- 3) L'action syndicale exige certes de la réflexion, de l'analyse, mais une organisation syndicale limitée à un cercle d'étude n'a aucun sens pour nous. Ceci constituerait une fuite et nous aurions toutes les chances que nos organisations soient noyées dans le grand courant syndical qui ne remet pas en question le capitalisme et l'impérialisme.

Sur ce point, c'est beaucoup plus que l'affiliation à la CMT qui est en cause. C'est toute une conception du syndicalisme.



La délégation officielle de la CSN au Congrès de la CMT était composée de André L'Heureux, Jean-Guy Morin, Lucie Dagenais, Michel Rioux et Pierre Mercille. Jacques Lessard, permanent de la FTPF, et Marc Ferland du SPGQ y assistaient à leur frais comme observateurs.

Face aux multinationales

Après avoir analysé le rôle des multinationales, le congrès a décidé de combattre les effets des sociétés multinationales et de leur substituer, progressivement, d'autres agents économiques aptes à promouvoir le développement social et la satisfaction des besoins essentiels.

Les résolutions demandent encore d'avancer des revendications simultanées sur le plan national et international. Au niveau patronal, pour exiger des gouvernements et des employeurs des mesures légales ou conventionnelles, ainsi que des instruments de contrôle.

Au niveau international: adoption des mesures contraignantes telles que le respect intégral du droit syndical, fixation d'un salaire minimum, de normes de travail par voie de négociation, etc.



Réal Guilbert et Gilbert Plante de la CEQ participaient au congrès à titre d'invités.

Diverses résolutions concernent les conditions à créer pour rendre possible un nouvel ordre économique international. Elles concernent la participation et le contrôle ouvriers, les nationalisations, la création et le développement des autonomies collectives, la réglementation des transferts de technologie, la division internationale du travail.

D'autre part, le Congrès plaide pour un meilleur rapport de force par un combat commun: toutes les occasions doivent être prises pour déterminer des bases communes, des luttes et des instruments communs. Il s'agira de favoriser les échanges intersyndicaux, au cours de conférences, de séminaires spécifiques ou technique. Faciliter les rencontres entre militants ou travailleurs du même groupe, ou d'activités coiffées par un même holding.

Une autre résolution propose que le mouvement syndical crée une banque commune d'information sur les sociétés multinationales, dont les données seraient traitées avec les moyens techniques les plus modernes par un comité technique commun aux organisations syndicales professionnelles et interprofessionnelles.

Ce 19e Congrès de la CMT s'est terminé par la réélection de Marcel Pépin à la présidence qui devait lancer un vibrant appel à l'unité de toutes les organisations membres de la CMT.

Tous les membres qui désirent recevoir le journal Le Travail peuvent remplir le coupon ci-dessous et le retourner à l'adresse suivante:

Service de l'information

CSN

1001 St-Denis

Montréal H2X 3J1

Téléphone: 286-2155

Nom:

Adresse:

Syndicat:

Boycottage en cours



CJMS EXPLOITE LES QUÉBÉCOIS

BOYCOTTONS CJMS EN GRÈVE DEPUIS LE 26 JANVIER

